Former, outiller, relier : une association installe ses référents APS

Médico-social

Date de publication : 25 septembre 2026

Généralités

Objectif :

Faire reconnaître et structurer, au niveau associatif, la fonction de référent APS : former tous les référents quel que soit leur métier d'origine, leur donner un cadre commun et un canal de mutualisation, afin de renforcer la place de l'activité physique et sportive dans l'accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicap et de mobiliser davantage les familles.

Mission obligatoire – informer : une adresse identifiée pour les familles

Annonce formelle de la fonction aux familles par mail de la direction. Relais ciblé d'offres d'APS via le carnet de correspondance et des courriels.

Concrètement, la référente relaie les offres d'activités du territoire par mail personnalisé et par le carnet de correspondance, en ciblant chaque proposition selon l'âge, la localisation et la situation de l'enfant. Une dizaine de familles sont ainsi accompagnées chaque année, avec des retours très positifs. Un jeune a été orienté vers la natation à la suite de ce travail de relais.

Pour la référente APS, l'information officielle portée par l'institution est venue structurer et encourager les échanges directs. La démarche réaffirme l'accessibilité de la référente auprès des usagers et de leurs représentants : « C'est vrai que les parents reviennent un peu plus vers moi depuis que j'occupe cette mission de référente APS. »

Mission facultative – partenariats locaux : un réseau qui préexistait, désormais partagé

Les partenariats du DAME sont anciens et nombreux : centre nautique (natation adaptée avec passage du Pass Nautique), club de tennis spécialisé en sport adapté depuis une dizaine d'années, club de gymnastique volontaire pendant deux ans, mairie de Marcq-en-Barœul (École d'Orientation Sportive), centre social pour des projets de danse inclusive.

La référente est explicite : ces partenariats ne découlent pas de sa désignation, ils découlent de son métier et de son parcours personnel dans le sport ordinaire. Ce que la dynamique associative apporte, c'est leur mise en circulation : via le groupe mail mutualisé, une offre identifiée par un référent devient accessible aux autres établissements.

Mission facultative – personne ressource : transmettre les outils

La référente s'est approprié les documents de l'ANAP relatifs à la mission de référent APS — livret destiné aux référents, livret destiné aux établissements, affiches, coordonnées — et les a transmis à sa direction.

Ce rôle de transmetteur de ressources est une plus-value peu visible mais structurante : il permet à la direction et aux collègues de comprendre ce qu'est réellement la fonction de référent APS, au-delà de la désignation administrative.

Mission facultative – contribution aux projets personnalisés

L'APS figure dans les projets personnalisés d'accompagnement, et le réveil musculaire y est intégré. La référente le souligne avec honnêteté : l'établissement visait déjà au moins une séance hebdomadaire par enfant avant la désignation. Il n'y a pas eu de rupture, mais pas non plus de régression — et l'APS dispose désormais d'un porteur identifié pour la défendre.

1. Le point de départ : une professionnelle légitime, mais seule

Florence Henneuse, éducatrice sportive et enseignante APA (STAPS) spécialisée dans le handicap, exerce au DAME « Le Mesnil de la Beuvrecque » (enfants et jeunes de 4 à 20 ans, quatre pôles). Dès la parution du décret en juillet 2023, sa direction lui confie oralement la mission de référente APS au titre de sa formation initiale ; elle l'exerce de fait pendant près de trois ans avant que la désignation ne soit officialisée le 16 juillet 2026, par courrier remis en main propre — l'association ayant attendu que tous ses référents soient formés avant de formaliser les missions. Avant cette structuration, le constat est simple : une professionnelle compétente et investie, mais sans cadre, sans interlocuteur, sans visibilité (« avant, j'étais vraiment toute seule »).

2. La dynamique associative : six briques reproductibles

Brique 1 – Une gouvernance dédiée, du siège au terrain. Le dispositif est piloté depuis le siège par le Directeur de l'ingénierie, qui supervise l'ensemble des référents APS. Pour le secteur Enfance (3 établissements, un service inter-DAME, un EEAP, 4 référents), la coordination est confiée à un directeur d'établissement référent, Matthieu Brandt (DAME Le Mesnil de la Beuvrecque, lui-même sportif) : réunion de pilotage trimestrielle avec les 4 référents, cartographie des partenaires sportifs du territoire, liens réguliers avec la direction générale, la présidente, les administrateurs et les directeurs référents des autres secteurs (Habitat, Travail). Objectif : faire de l'APS une politique institutionnelle, non une initiative individuelle — ce qui légitime la mission et la valorise (« Ah mais Florence, c'est une référente APS très dynamique »).

Brique 2 – Une formation obligatoire pour tous, quel que soit le métier d'origine. Principe : la mission ne s'improvise pas et ne découle pas automatiquement de la qualification initiale. Tous les référents, sans exception (éducateurs sportifs, éducateurs spécialisés, moniteurs-éducateurs, infirmiers, assistants de service social), suivent la même formation de 2 jours (14 heures), dispensée par l'École Européenne Supérieure en Travail Social entre juillet et octobre 2025, financée à budget constant (formation continue interne et OPCO Santé) — soit 56 heures collectives pour le seul secteur Enfance. Cette formation commune garantit un socle identique, alors que les 4 référents Enfance sont tous des professionnels du sport contrairement à la majorité de ceux d'Habitat et Travail. L'attestation de fin de formation conditionne la remise de la lettre de désignation officielle.

Brique 3 – Une fiche de mission commune. Co-construite collectivement avec l'ensemble des référents APS, elle cadre le périmètre d'action, sert de support à la désignation formelle, et harmonise la référence entre tous les établissements et secteurs.

Brique 4 – Un canal de mutualisation entre référents. Un groupe mail rassemble tous les référents APS de l'association : dès qu'une offre d'activité est identifiée sur un secteur, elle est partagée à l'ensemble. Ce canal horizontal, simple et sans coût, fait circuler l'information et met fin à l'isolement (« avant j'étais toute seule dans mon établissement, aujourd'hui on a un groupe d'adresses avec tous les référents APS »).

Brique 5 – Une ouverture vers le mouvement sportif. Une demi-journée d'échanges a été organisée avec Jérémy Houbeaut, Référent Paralympique Territorial des Hauts-de-France (CPSF), pour créer un pont direct entre les référents et le réseau sportif adapté ou inclusif du territoire, afin de faciliter l'orientation des usagers.

Brique 6 – Une officialisation formelle. L'association a choisi de ne formaliser les nominations qu'une fois le dispositif installé et la formation dispensée, par courrier remis en main propre. Une Matinée de la transversalité, dédiée à la place de l'APS en ESMS, a en complément présenté la fonction et sensibilisé l'ensemble des équipes.

3. Focus activité : le réveil musculaire quotidien, format Tabata

Déployé progressivement sur trois ans, ce réveil musculaire quotidien est désormais présent sur les quatre pôles du DAME et inscrit aux emplois du temps scolaires. Participation : 6 à 15 enfants par séance (assiduité de 60 à 90 %) ; 73 jeunes bénéficient directement des activités, relais ou partenariats, soit 48,7 % de l'effectif du DAME. La pérennisation repose sur la formation par compagnonnage de 3 à 4 professionnels relais par pôle, capables d'animer la séance et d'assurer la continuité pendant les congés de la référente. L'activité s'ouvre aussi aux vacances scolaires et aux proches : à l'occasion d'Octobre Rose, quatre mères du DAME sont venues faire le réveil musculaire avec leurs enfants. Un an a été nécessaire pour que l'équipe reprenne naturellement l'animation, sans planning type ni protocole formalisé — ce qui a porté cette reprise, selon la référente, c'est l'envie des professionnels eux-mêmes. La preuve d'ancrage la plus parlante reste un non-événement : pendant les congés de la référente, le réveil musculaire a continué sans elle. L'activité n'est plus portée par une personne mais par l'organisation — et les enfants la réclament.

Etapes de mise en oeuvre

1. 2023 – Parution du décret : prise en charge de fait de la mission par la référente, au titre de sa formation d'éducatrice sportive APA. En parallèle, déploiement progressif du réveil musculaire sur les pôles de l'établissement.
2. Juillet – octobre 2025 : identification de tous les référents APS de l'association et formation obligatoire de 2 jours, quel que soit le métier d'origine.
3. 2025-2026 : mise en place de la gouvernance – un directeur référent des référents APS au siège (direction de l'ingénierie) et un directeur référent par secteur.
4. Novembre 2025 : demi-journée d'échanges avec le Référent Paralympique Territorial des Hauts-de-France.
5. Mars 2026 : réunion de l'ensemble des référents APS de l'association, co-construction de la fiche de mission commune et création du groupe d'adresses électroniques mutualisé.
6. Avril 2026 : première réunion de coordination des 4 référents APS du secteur enfance, animée par le directeur référent sur le secteur enfance. Compte-rendu diffusé aux équipes.
7. Mai 2026 : participation à une « matinée de la transversalité » consacrée à la place de l'APS dans l'association. Après une introduction par la Présidente Sabine CROUX et le Directeur Général Thierry FONTAINE, tous les référents APS ont contribué au débat avec la direction générale, les directeurs d'établissements et les administrateurs.
Des interventions extérieures ont nourri le débat animé par Eric Forestier : Jérémy Houbeaut, Docteur Didier Ellart et M. Byhet de la DRAJES.
8. 16 juillet 2026 : notification officielle de la désignation, par courrier remis en main propre.

Essaimage

Les principaux leviers

-Attendre que tous soient formés avant d'officialiser : La séquence « former, outiller, puis désigner » donne un contenu réel à la mission. La lettre de désignation n'est remise en main propre qu'une fois le parcours validé, évitant le piège du pur statut administratif.

-Identifier un porteur au siège : La création d'une fonction de directeur référent des référents APS garantit un pilotage institutionnel fort. Cela évite que la dynamique ne repose uniquement sur la bonne volonté d'établissements isolés.

-Doter la fonction d'une fiche de mission commune : Co-construite par et pour les référents, elle définit un cadre d'action clair et harmonisé. Elle protège les professionnels contre les glissements de fonction et l'extension indéfinie des attentes.

-S'ouvrir au mouvement sportif : S'appuyer sur des acteurs du territoire, comme le Référent Paralympique Territorial du CPSF, connecte directement l'association à l'offre sportive adaptée. C'est un relais d'expertise accessible et gratuit.

Faire du référent un transmetteur d'outils : La diffusion active des livrets et affiches ANAP aux directions et aux équipes acculture l'ensemble de la structure. Cela fait comprendre la réalité du rôle bien au-delà de la seule désignation.

S'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire : Former des professionnels relais (via le compagnonnage ou des modules complémentaires) garantit la pérennité des activités collectives. Cela permet aux démarches quotidiennes, comme le réveil musculaire, de survivre aux absences du référent.

Deux leviers se détachent nettement comme ayant produit le

Les principaux freins

-L'absence de temps dédié : C'est le frein principal : aucun temps n'est officiellement sanctuarisé pour la mission. Les démarches reposent sur les temps de préparation des professionnels, ce qui fragilise la fonction sur le long terme.

-Le besoin de s'appuyer sur le volontariat : La désignation doit idéalement reposer sur le volontariat plutôt que sur une demande descendante. Une mission subie amène des professionnels en formation sans compréhension ni adhésion aux objectifs attendus.

-L'accessibilité logistique des offres du week-end : La majorité des créneaux en club ordinaire se déroulant le week-end, la pratique dépend entièrement de la disponibilité et du transport des familles. Pour lever ce frein, la priorité doit être donnée aux partenariats sur temps scolaire ou de semaine.

-Les limites d'encadrement pour les non-spécialistes : Si les équipes pluridisciplinaires peuvent animer des rituels simples comme le réveil musculaire, l'encadrement des disciplines spécialisées (natation, tennis) exige une qualification APA ou une certification dédiée.

plus d'effet :

-La formation obligatoire de tous les référents (tous métiers confondus) : C'est le levier structurant associatif clé. Elle a permis d'acculturer et de mettre en capacité l'ensemble des professionnels désignés (notamment hors secteur sport), en leur apportant légitimité et cadrage.

-Le groupe d'adresses électroniques mutualisé : C'est le levier opérationnel au plus fort impact direct. Simple et gratuit, il a concrètement rompu l'isolement de la référente (« Avant, j'étais vraiment toute seule ») en faisant circuler les opportunités entre les trois secteurs.

Témoignages

> *« Être référente APS a donné un cadre et une reconnaissance à ce que je faisais déjà par conviction. Ce qui a le plus changé, c'est le fait de ne plus être seule : aujourd'hui, avec les autres référents APS de l'association, on a un groupe mail commun pour se relayer les offres d'activités, et on a pu échanger avec un responsable du Comité national olympique et paralympique. Mon conseil à un futur référent : ça reste plus simple quand on est volontaire pour la mission. »*
>
> **Florence HENNEUSE, Référente APS, éducatrice sportive (formation APA), DAME (IME+SESSAD) – Les Papillons Blancs de Roub**

> *« Impulsé par la gouvernance et la dirigeance, le déploiement de l'APS au sein des Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing est inscrit dans le projet associatif. Les enjeux sont majeurs pour le public accompagné sur les questions de la santé, de la prévention, du bien-être et du lien social. Les dynamiques étaient différentes dans les nombreux établissements et services de l'association et il était primordial de structurer une démarche associative cohérente et de créer un collectif de référents porteurs de cette démarche. »*
>
> **Éric FORESTIER, Directeur de l'ingénierie (siège) ou directeur référent des référents APS du secteur enfance**

Contact

Une question ? Besoin d'informations ? Contacter l'établissement :

floprofapas59@gmail.com

Les ressources

Temps

Pour le moment, elle s'appuie sur ses temps de préparation disponibles selon son emploi du temps. En fonction des informations reçues ou demandées par les partenaires ou les familles, elle consacre 4 heures par mois à la mission de référente APS. La réflexion d'un temps dédié est en cours.

Peu

L'établissement

Date de mise en œuvre : 1 juillet 2025

Durée du projet : 12 mois

DAME « Le Mesnil de la Beuvrecque » (Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif) – Association Les Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing 59700

Type de structure : Médico-social / Privé à but lucratif

Obligation réglementaire : Oui

La désignation d'un référent APS est obligatoire dans chaque ESMS (loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, art. L. 311-12 du CASF).
Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023 (art. D. 311-40 du CASF).

Déclenchement
Le déclencheur de cette bonne pratique est l'obligation réglementaire, qui a servi de déclencheur initial. Mais le facteur déterminant a été le choix de l'association de ne pas s'en tenir à une désignation formelle : former d'abord tous les référents, construire ensuite le cadre commun, officialiser enfin les missions. Comme le résume la référente, il s'agissait d'une véritable « envie associative ».

La mise en oeuvre

Facilité de mise en oeuvre

8/10

Remplace une pratique existante

Les impacts

Sur l'environnement : Non évalué

Personnel (équipe projet, déploiement...)

Oui. La référente APS (éducatrice sportive / enseignante APA) ; 4 référents APS sur les 3 établissements du secteur enfance ; un directeur référent des référents APS au niveau du siège (direction de l'ingénierie) ; un directeur référent par secteur ; équipe pluridisciplinaire mobilisée pour assurer la continuité du réveil musculaire.

A considérer

Des compétences en interne

Oui. Formation initiale d'éducatrice sportive et d'enseignante en APA, spécialisée handicap ; formation continue de référent APS assurée au niveau associatif pour l'ensemble des référents, quel que soit leur métier d'origine ; deux collègues formées en Handidanse et en Danse Santé.

A considérer

Des compétences externes (prestations externes)

Oui. Référent Paralympique Territorial des Hauts-de-France ; centre nautique partenaire (natation adaptée, Pass Nautique) ; club de tennis spécialisé en sport adapté ; club de gymnastique volontaire (partenariat de 2 ans) ; École d'Orientation Sportive de la mairie ; centre social (danse inclusive).

Beaucoup

Des équipements, du matériel

Oui. Une salle de sport, du matériel sportif nécessaire à la pratique et à l'adaptation des activités physiques et sportive (ex. : cerceaux, plots, balles et ballons, chasubles, cônes, etc..) ; du matériel spécifique (ex : filet de badminton, raquettes et volants, tables de tennis de table, raquettes et balles, paniers de baskets et ballons, etc..)

A considérer

Des financements (internes et externes)

Non. Aucun financement spécifique (de type ARS ou Conférence des financeurs) n'a été mobilisé. La démarche de structuration s'est faite à budget constant, en s'appuyant uniquement sur des outils internes et sur le budget de formation continue de l'association via l'OPCO Santé pour la session EESTS.

Peu

Sur les professionnels : Impacts positifs

Fin de l'isolement professionnel de la référente, premier effet cité par l'intéressée. Renforcement des échanges et de la mutualisation de compétences entre référents APS des trois secteurs de l'association. Appropriation de la démarche par l'équipe pluridisciplinaire du pôle, qui assure la continuité du réveil musculaire en l'absence de la référente. Valorisation d'expertises internes complémentaires, deux collègues étant formées en Handidanse et en Danse Santé.
4 référents APS pour le secteur enfance ; 3 à 4 professionnels relais formés sur un pôle ; 1 groupe mail mutualisé reliant tous les référents de l'association.

Sur les usagers : Impacts positifs

Réveil musculaire plébiscité et réclamé par les enfants. Socialisation et construction de parcours individuels, avec des orientations réussies vers le droit commun (natation). Ouverture aux familles lors d'événements, créant un temps partagé parent-enfant rare dans le quotidien de l'établissement. 6 à 15 enfants par séance de réveil musculaire, assiduité de 60 % à 90 % ; 73 jeunes bénéficiant directement des activités encadrées par la référente (48,7%) , des relais d'équipe ou des partenariats ; 4 mères mobilisées lors d'Octobre Rose ; une dizaine de familles informées chaque année.

Sur l'organisation : Impacts positifs

Réveil musculaire inscrit dans l'emploi du temps et dans les projets personnalisés ; activité désormais ancrée dans le fonctionnement de l'établissement et poursuivie en l'absence de la référente ; fiche de mission commune créée au niveau associatif ; gouvernance dédiée avec un directeur référent des référents APS au siège et un directeur référent par secteur. L'APS est entrée dans l'organigramme, pas seulement dans le planning.
1 fiche de mission commune, 1 directeur référent au siège, 1 directeur référent par secteur, 3 secteurs couverts, 4 pôles couverts par le réveil musculaire.

Sur le médico-économique : Non évalué

Parties prenantes associées

- [x] Direction
- [ ] Administration
- [ ] Services techniques
- [x] Professionnels
- [x] Bénéficiaires
- [ ] Tutelles
- [x] Autres : Siège associatif (direction de l'ingénierie), Partenaires sportifs (centre nautique, Club de tennis adapté, Club de gymnastique volontaire, École d'Orientation Sportive de la mairie, Centre social), Référent Paralympique Territorial des Hauts-de-France Familles

Conditions de succès

Projet inscrit dans la politique de l'établissement

Aucun financement spécifique n'a été mobilisé pour la structuration associative elle-même : elle repose sur du temps, de la formation et des outils internes. C'est en soi un enseignement — la démarche est peu coûteuse.